

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de DECHY

Délibération N°2024-03-9



Le **treize mars deux mille vingt-quatre** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SZATNY** à la suite d'une convocation régulière envoyée le 07 mars 2024, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Etaient présents : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Madame Estelle MOUY, Thérèse PARISSEAUX- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Monique PASTORET, Stéphane SALAH, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Corinne TABAKA-DAUBRICOURT, Cindy DE RYCKE, Jean-Marc DUCATILLION, Marie-France ROGER, Eric HALLERS, Didier FULGEROT, Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Charles VAILLANT, Laëtitia TAILLE-BIJI, Gilles TUROTTE, Philippe MAUPIN, Séverine DERUDAS, Laurent VINCENT

Etaient excusés : Monsieur Hugues WARUSFEL, Monsieur Abdelaziz GUERTIT

Etaient représenté(e)s : Monsieur Donatien DUCATILLION (procuration donnée à Madame Estelle MOUY), Mohamed IDRAHOU (procuration donnée à Monsieur Didier LECOMTE), Madame Christelle POULAIN (procuration donnée à Madame Thérèse PARISSEAUX), Madame Cindy MERY, (procuration donnée à Madame Catherine LEFEBVRE), Monsieur Saïd NACER (procuration donnée à Monsieur Charles VAILLANT),

Secrétaire de séance : Madame Marie-France ROGER

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT – ECOLE ELEMENTAIRE JOLIOT CURIE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds vert pour le projet de rénovation énergétique de l'école élémentaire Joliot Curie – tranche 1.

Il informe que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 496 263, 01€ HT.

Il précise que ce projet est éligible à une aide de l'Etat.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ADOPTÉ le projet ci-dessus dénommé,

ADOPTÉ le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T	Recettes (€)	
Etudes	20 740,54€	Etat fonds vert	386 198,73€
Maîtrise d'œuvre	1 840,00€	Région	
Travaux	473 682,47€	Département	
		CEE	10 811,67€
		AUTOFINANCEMENT	99 252,61€
TOTAL	496 263,01€	TOTAL	496 263,01€

SOLLICITE La subvention sollicitée d'un montant de 397 010,40€ auprès de l'Etat au titre du fonds vert, correspond à 80% du montant du projet.

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités

**Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme
Le Maire**

Télétransmis le 18 mars 2024

Publié sur le site de la ville le 18 mars 2024